Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 9 juin 2016 modifiant l'arrêté du 10 avril 2012 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine de Normandie

NOR : *AFSP1615805A*

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1224-1 et R. 1224-4 ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2012 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine de Normandie ;

Sur propositions de l'Etablissement français du sang en date du 13 décembre 2012 et du 12 janvier 2015,

Arrête :

Art. 1er. – Les mentions « 1. Alençon, site d'Alençon » et « 8. Saint-Lô, site de Saint-Lô » du 3. « Sites fixes de collecte » du 1. de l'annexe de l'arrêté du 10 avril 2012 susvisé sont supprimées.

Art. 2. – Le 2 de l'annexe de l'arrêté du 10 avril 2012 susvisé est ainsi complété respectivement dans chacune des trois colonnes : « 76 » « Clinique Mathilde de Rouen » « Rouen ».

Art. 3. – Le directeur général de la santé, la directrice générale de l'offre de soins et le président de l'Etablissement français du sang sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 juin 2016.

Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice de la politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins,
C. Choma